

CP - Réserve communale : comment devenir bénévole

La Ville de Colmar met en place une réserve communale de sécurité civile. En cas d'événement majeur (festivals, manifestations sportives et culturelles, canicule, inondations, catastrophes naturelles, etc.), la réserve pourra agir en complément des actions engagées par les services municipaux et les services de secours.

MODE D'INSCRIPTION :

Les Colmariennes ou Colmariens majeurs qui souhaitent être bénévoles sont invités à remplir un formulaire en ligne présent sur le site Internet Colmar.fr, rubrique participer/s'exprimer.

Un numéro spécifique est également mis en place pour répondre aux questions des volontaires : **03 89 20 67 90**

LES MISSIONS DE LA RÉSERVE :

- Information et préparation de la population face aux risques encourus par la commune.
- Soutien et assistance aux populations en appui aux forces de sécurité, en cas de sinistres ou d'événements majeurs.
- Accueil des sinistrés sur les points d'accueil de la commune.
- Participation à l'alerte des populations ou à l'évacuation d'un quartier.
- Aide aux sinistrés dans la remise en état de leur habitation et dans leurs démarches administratives.

- Collecte et distribution de dons, au profit des sinistrés.
- Surveillance des digues.
- Participation au déroulement de manifestations diverses organisées sur l'année par la commune.
- Organisation dans le cadre d'actions sanitaires.
- Appui logistique et de rétablissement des activités.

LES MODALITÉS :

- L'engagement est souscrit pour un **an renouvelable** par tacite reconduction pour une durée de cinq ans maximale. Il donne lieu à la production d'un acte d'engagement conclu entre le Maire et le réserviste.
- L'engagement ne constitue ni un contrat de travail, ni un contrat d'engagement de type militaire. Une convention conclue entre l'employeur du réserviste et l'autorité de gestion de la réserve, précise les modalités, les durées et les périodes de mobilisation les mieux à même de concilier les impératifs de la réserve avec la bonne marche de l'entreprise ou du service.
- Des séances d'information seront organisées par la collectivité. Dans le cadre de ses missions, le réserviste pourra participer à des exercices de simulation.

La pandémie en cours, les différentes phases de confinement ou encore la mise en oeuvre de la vaccination contre la Covid-19, ont démontré combien il est opportun de faire appel en cas de besoin à des personnes volontaires et bénévoles.

CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33
lucie.hamon@colmar.fr